Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

Commune **de MARCK**

AUTORISATION D'EXPLOITATION PAR LE GAEC DECHERF

Par arrêté préfectoral du 8 février 2013, le GAEC DECHERF est autorisé, sous réserve du respect des prescriptions annexées au présent arrêté, à procéder à l'extension de son élevage porcin ainsi qu'à la création d'un forage sur son site sis 1360 rue d'enfer à MARCK (62730).

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Une copie de cet arrêté est déposée aux archives de la Mairie et à la Préfecture - Direction des Affaires Générales - Bureau des Procédures d'Utilité Publique - Section installations classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.